



13^{ème} législature

Question N° :
67911

de M. Muet Pierre-Alain (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Rhône)

Question écrite

Ministère interrogé > Éducation nationale

Ministère attributaire > Éducation nationale

Rubrique > enseignement supérieur

Tête d'analyse > programmes

Analyse > langue arabe

Question publiée au JO le : **29/12/2009** page : **12428**

Réponse publiée au JO le : **26/01/2010** page : **854**

Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement de l'arabe en France. Alors que la demande de suivre des cours d'arabe demeure importante en France, le nombre d'élèves apprenant cette langue dans l'enseignement public ne cesse de diminuer depuis trente ans. Face à la carence de l'offre, les familles se tournent vers l'enseignement dispensé par des associations, alors même qu'il est dans la vocation de l'éducation nationale de dispenser cet enseignement. Le 9 octobre 2008 ont eu lieu les assises de l'enseignement de la langue et de la culture arabe à l'Assemblée nationale. Plusieurs axes ont été annoncés par le ministre de l'éducation nationale de l'époque : généralisation des sixièmes bilangues, identification et création d'établissements pilotes pour l'arabe... C'est pourquoi il lui demande quelles actions il entend prendre pour appliquer les mesures annoncées et augmenter de façon significative l'enseignement de l'arabe dans le secondaire.

Texte de la réponse

Au même titre que le chinois, l'hindi, l'espagnol, le russe, le portugais ou le japonais, l'arabe est une des langues clés de notre monde multipolaire et une des vingt-deux langues vivantes étrangères susceptible d'être choisie à l'épreuve écrite du baccalauréat. En 2009, avec une inégale répartition sur le territoire national, 6 400 élèves suivent un enseignement d'arabe en LV1, LV2 et LV3 au collège et au lycée d'enseignement général, technologique et professionnel. Dans le même temps, plus de 50 000 élèves font le choix de suivre cet enseignement dans un cadre associatif, le plus souvent confessionnel, en particulier pour les enfants scolarisés dans le primaire. Bien placée dans l'enseignement supérieur et bénéficiant de l'expérience et de la réputation internationale de chercheurs français de très haut niveau, la langue arabe reste dans l'enseignement secondaire une langue encore trop cantonnée aux établissements d'excellence. Si elle attire également dans les classes préparatoires et les grandes écoles des élèves venus du monde entier, elle semble encore pour le moment très délaissée par les générations nouvelles dont les parents et grand parents étaient des locuteurs traditionnels. La situation actuelle marquée par le vieillissement et une baisse lente des effectifs nationaux du corps enseignant de langue arabe est comparable à la situation constatée dans les autres États de l'Union européenne. Notre pays compte 203 enseignants de langue arabe en 2008-2009, dont certains sont en sous-service. Le nombre d'enseignants a diminué car en 2005-2006 ils étaient 236. Nous avons reculé dans ce domaine. Forte est la conviction qu'il vaut mieux que l'arabe soit enseigné au sein de l'éducation nationale, par des enseignants bien formés, bien préparés, dans un cadre national, que par des organismes ou des associations qui ne disposent pas de mêmes ressources humaines. Le Président de la République souhaite un nouvel élan de la langue arabe. Ainsi, dès les prochaines semaines, un effort particulier sera déployé pour le développement de l'enseignement d'arabe dans l'enseignement technologique et professionnel, ainsi que dans le lycée d'enseignement général au titre de la LV3. Pour la rentrée prochaine, plusieurs pistes nouvelles vont être explorées. Un premier effort portera sur un rééquilibrage de l'offre d'enseignement de manière intra et interacadémique ; un deuxième sur la mise en place de sections « bilangue », en particulier anglais-arabe et un troisième sur une remise à plat de l'enseignement de langue et cultures d'origine (ELCO) dispensé à l'école primaire. Le dispositif ELCO, qui aujourd'hui est de la responsabilité des autorités des trois États du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) pourra être ouvert à d'autres États et, surtout, devra mieux s'articuler avec l'enseignement de langues en collège. Plus généralement, une réflexion particulière sera menée pour que l'arabe trouve toute sa place dans les filières d'excellence - sections internationales ou sections de langues orientales, lycées des

métiers... - et pour que la certification en langue arabe, aujourd'hui fragmentée et lacunaire, au niveau mondial puisse devenir un sujet privilégié pour les institutions multilatérales comme l'Institut du monde arabe. Une politique volontariste sera menée sous l'impulsion des recteurs et la mobilisation des chefs d'établissement afin d'inverser les tendances actuelles. Des postes seront créés pour accompagner le développement de la langue arabe. Enfin, des assises de la Langue arabe rassemblant les différents acteurs concernés pourront permettre en 2011 de prolonger ces diverses initiatives.